



**Finances – Economie – Emploi - Formation  
et Chambres consulaires**

**OBJET : Demande de subvention LEADER dans le cadre d'un projet de coopération interterritorial pour expérimenter des services avec d'autres territoires pour une mise en service de l'itinéraire cyclable Nantes/ Le Mont Saint-Michel**

**EXPOSE**

Depuis 2018, la Région Bretagne a inscrit l'itinéraire cyclable reliant le Mont Saint-Michel à Nantes au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes.

Cette voie qui relie les « Marches de Bretagne » ne manque pas d'atouts, tant par ses différents châteaux (Fougères, Vitré, Châteaubriant, Nantes), qu'un patrimoine naturel riche de rivières et de plans d'eau.

L'itinéraire pour Châteaubriant-Derval se situe sur la voie verte Rougé/Châteaubriant mais également le tracé Châteaubriant/La Meilleraye de Bretagne (en passant par Louisfert, Saint-Vincent des Landes, Issé, Moisdon-La-Rivière). Ce second tronçon est sous la maîtrise d'ouvrage du Département de Loire-Atlantique. Il est à noter que 20% de l'itinéraire cyclable interrégional de ce projet traverse le territoire intercommunal.

Une première phase de coopération dite de « soutien préparatoire » cofinancée par LEADER s'est déroulée de mars 2020 à septembre 2021. Elle consistait à la réalisation d'une étude visant la mise en tourisme de l'itinéraire, portée avec 5 autres partenaires : la Société Publique Locale (SPL) Office de Tourisme Destination Fougères, Vitré Communauté, Roche aux Fées Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté, et la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

Elle a permis la constitution d'un diagnostic partagé, un accord sur un positionnement marketing avec un choix porté sur l'Histoire des Marches de Bretagne ; la formation d'un Comité d'itinéraire et l'établissement d'un plan global d'actions pluriannuel pour la mise en tourisme de cette voie dite « V9 ».

Plusieurs chantiers ont été retenus : la mise en fonctionnement du Comité d'itinéraire, la sécurisation et la visibilité de l'itinéraire, la structuration des pôles de services et de l'offre touristique, la communication et l'évaluation.

Dans le cadre d'une seconde phase de coopération LEADER visant à la mise en œuvre et l'expérimentation d'actions concrètes, le projet se poursuit avec le GAL de Fougères Agglomération et deux communes de ce territoire : Maen Roch et Luitré Dompierre.

Il a été retenu de travailler conjointement sur la structuration des pôles de services et de l'offre touristique. L'enjeu principal est d'expérimenter différents équipements qui viendront enrichir l'expérience des usagers empruntant l'itinéraire et poser les premiers jalons pour la création d'aires de services tout au long du tracé.

Plusieurs priorités sont envisagées dans l'accord de coopération :

- Priorité 1 (action commune) - La création d'un référentiel collectif. Ce document détaillera en quelques pages les caractéristiques techniques des services retenus.
- Priorité 2 (actions commune et locales) - L'achat et l'installation des services
  - Des box de stationnement longue durée pour les 3 partenaires coopérants,
  - Des cabanes-étape et blocs sanitaires seront acquis par Maen-Roch et Luitré-Dompierre,
- Priorité 3 (action commune) - L'écriture d'un document de capitalisation

Pour la Communauté de Communes Châteaubriant Derval, l'action locale de coopération d'un point de vue « équipement test » vise à l'acquisition et l'installation de 3 box vélos de stationnement longue durée aux 3 pôles de services principaux de l'itinéraire cyclable sur le territoire intercommunal.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé pour financer ce projet, de solliciter l'aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural du programme LEADER, au titre de l'action 13 « Conforter le dialogue avec les territoires pour la réussite des projets ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>(TTC)</b>	<b>Recettes</b>	
Acquisition et installation de 3 box vélos	16 500 €	LEADER	11 450,40 €
		Autofinancement (CCCD)	5 049,60 €
<b>TOTAL</b>	16 500 €	<b>TOTAL</b>	16 500,00 €

La communauté de communes s'engage à assumer un autofinancement supérieur à celui indiqué ci-dessus, dans la limite des crédits inscrits, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures à celles sollicitées.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 6 décembre dernier.

## DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de solliciter une subvention de 11 450,40 € au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural du programme LEADER pour le financement des box de stationnement longue durée,
- de déléguer au bureau communautaire les éventuelles modifications à apporter au plan de financement au titre de la sollicitation de l'aide LEADER,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'accord de coopération avec le GAL de Fougères Agglomération et les communes coopérantes de Maen Roch et Luitré-Dompierre, ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 15 décembre 2022

La secrétaire de séance

Le Président

Lucie PAUL

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022

Conseil Communautaire du 15



Le Président,  
  
Alain HUNAUT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PISON LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT